

Présidentielles 2017

[vc_row][vc_column][vc_single_image image="6765? img_size="full" alignment="center" style="vc_box_shadow

« Stéphane Guyot, le candidat du vote blanc, est crédité de 10% d'intentions de vote au 1er tour de l'élection présidentielle 2017 ».

Ce n'est pas un gag du Gorafi mais le très sérieux institut IFOP qui lâchait cette bombe à quelques mois du premier tour. Si vous n'avez jamais entendu parler de ce sondage, rassurez-vous, vous n'êtes pas seuls.

Les résultats allaient révéler deux informations. La première sera la confirmation de l'intérêt des électeurs pour la reconnaissance du vote blanc. 83% des personnes interrogées se disaient favorables à sa prise en compte parmi les suffrages exprimés et 25% d'entre elles se déclaraient prêtes à voter blanc si ce vote pouvait avoir des conséquences sur le résultat.

Le second enseignement de ce sondage concernait directement la candidature de Stéphane Guyot, et confirmait sa légitimité à se présenter au nom du vote blanc. En effet, en l'absence d'un réel vote contestataire utile, ce sont pas moins de 10% des sondés qui se disaient prêts à lui accorder leur suffrage. Compte tenu des estimations de l'époque, ce chiffre plaçait sa candidature en 5e position des intentions de vote au premier tour.

[vc_column_text][vc_column_inner][vc_row_inner][vc_column_inner][vc_column_inner][vc_single_image image="7297? img_size="full" alignment="center"]Ce chiffre de 10% n'était pas contestable. Dans la mesure où le sondage avait été réalisé dans les mêmes conditions que n'importe quelle autre consultation, en contester le résultat aurait remis en cause l'ensemble des sondages abondamment relayés par la presse. Il révélait en outre une réalité volontairement ignorée des commentateurs. Les électeurs étaient capables de porter leur préférence sur une alternative qui sortait des habituelles propositions étriquées. Encore fallait-il que ce choix leur soit proposé, ce qui n'était évidemment jamais le cas.

Au lieu de considérer les révélations de l'Ifop comme une information digne d'être portée au public, la presse avait décidé de nous assommer des mêmes débats inutiles et inviter sur leurs plateaux ces candidats de partis dont la parole avait d'ores et déjà perdu toute crédibilité.

A cet embargo médiatique, s'ajoutera une modification opportune de la règle dite des "500 parrainages". Pour la première fois sous la V^e République, les noms des parrains seront publiés au Conseil Constitutionnels. La conséquence était immédiate. Alors que Stéphane Guyot avait réuni 83 parrainages en 2012, il n'en obtiendra officiellement que 9 en 2017.

Ce triste constat nous amène à poser une question de fond. Une démocratie digne de ce nom peut-elle délibérément écarter du suffrage 10% du corps électoral ? Cette question, nous ne la posons pas aux journalistes prétendument indépendants qui ont choisis de façonner l'opinion publique au lieu de l'informer objectivement. Nous la posons aux quelques 45.000 élus disposant de cette encombrante responsabilité leur permettant de valider la présence de tel ou tel candidat au 1er tour de l'élection présidentielle. Sur quels critères objectifs accordent-ils leur précieux parrainage ? Les représentants du peuple peuvent-ils s'affranchir impunément de la volonté de ceux qu'ils représentent ?

N'est-il pas de leur responsabilité de permettre à toutes les opinions d'être équitablement représentées ?

Stéphane Guyot, le président du Vote Blanc

[/vc_column_text][/vc_column][vc_row][vc_row][vc_column][vc_single_image image="6374? img_size="full" alignment="center"][/vc_column][vc_row]